

REUNION du 14 avril 2015

Le quatorze avril deux mil quinze à vingt heures, le conseil municipal ; légalement convoqué le sept avril, s'est réuni sous la présidence de M. Pierre PALENNE, maire

Etaient présents : MM PALENNE, OTERO, LEGUILLON, PARIS, LEROUX, PAPILLON, VADCAR, VERET, PUPIN, Mme LHOTE

Absents excusés : M. TESTU (pouvoir à M. PAPILLON), Mme GIUSTI (pouvoir à M. LEROUX), Mme TRAORE (pouvoir à M. OTERO) Mme LAMARLE, M. WINDSOR

Secrétaire : M. VADCAR

1/ Présentation du Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2014 et commente les chiffres :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	739.043.16 €	
DEPENSES	<u>450.969.29 €</u>	
TOTAL	288.073.97 €	Excédent 2014
	<u>+ 287.625.37 €</u>	Excédent N-1 (2013)
	+ 575.699.34 €	Excédent cumulé Fonctionnement (N- 1) + N

INVESTISSEMENT

RECETTES	262.631.97 €	
DEPENSES	<u>478.465.18 €</u>	
TOTAL	- 215.833.21€	Déficit 2014
	<u>- 31.662.93 €</u>	Déficit N-1 (2013)
	- 247.496.14 €	Déficit cumulé Investissement (N- 1) + N

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

-215.833.21 €	Résultat de la section d'Investissement
+ 3 571.75 €	Reste à réaliser Recette
-11.712.79 €	Reste à réaliser Dépense
<u>- 31.662.93 €</u>	Déficit Investissement 2013.
- 255.637.18 €	Besoin de financement

Suite à la présentation, Monsieur le maire se retire de l'assemblée, le doyen d'âge, monsieur Dominique LEROUX, prend la parole afin de passer au vote du compte administratif 2014.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Suffrages exprimés : 12

Abstention : 0

Pour : 12

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents le compte administratif 2014 a été adopté

2/ DELIBERATION VALIDANT LE COMPTE DE GESTION 2014 du RECEVEUR DELIB 2015/001

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'État du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, Visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Suffrages exprimés : 13

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

3/ AFFECTATION DES RESULTATS DELIB 2015/0002

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	PART AFFECTEE A LA SI 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-215.833.21 €		-31.662.93€	$\frac{11.712.79€}{3571.75€}$	-8.141.04 €	-255.637.18 €
FONC	+288.073.97 €	+215.833.21 €	+287.625.37 €			+320.062.16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	575.699.34 €
Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF)	0.00
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	255.637.18 €
Solde disponible affecté comme suit :	320.062.16 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	255.637.18 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en 2015)	320.062.16€
Résultat reporté en investissement (ligne 001/2015)	-247.496.14 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	320.062.16€

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Suffrages exprimés : 10
Abstention : 0
Pour : 13
Contre : 0

4/ ETAT DES NOTIFICATIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES DELIB 2015/003

Le conseil municipal a pris connaissance des taux des 4 taxes. La répartition, se décompose comme suit :

- Taxe Habitation : 15.61 %
- Taxe foncière (bâti) : 17.03 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.46 %
- CFE : 19.87 %

Pour une recette globale de 256.187 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de maintenir, à l'unanimité des membres présents les taux ci-dessus décomposés.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Suffrages exprimés : 10
Abstention : 0
Pour : 13
Contre : 0

5/ BUDGET 2015

Monsieur le maire présente le budget 2015, équilibré de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	860.696.16 €
DEPENSES	860.696.16 €

INVESTISSEMENT

RECETTES	872.188.58 €
DEPENSES	872.188.58 €

DELIB 2015/004 Subventions

Le maire propose au conseil municipal de décider le montant attribué à chaque association retenue ainsi qu'aux familles des élèves du collège de Buchy qui participeront aux voyages scolaires en Allemagne et en Espagne

Le Conseil municipal décide de répartir les sommes suivantes :

L'amicale Laïque : 750 €	Club de la Bonne entente : 400 €
Ecole de musique (BUCCHINI) : 80 €	Chorale de Catenay : 80 €
Football Club de Vieux Manoir : 750 €	ADMR : 600 €
Coopérative Scolaire : 2 500 €	Sapeurs Pompiers : 160 €
Valeurs anciennes Buchy : 31 €	Banque alimentaire CCAS BUCHY : 50 €
Comité des fêtes : 950 €	
Enfant Quentin LEGENDRE : 45 €	Enfant Inès COEURDRAY : 45 €

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2015.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Suffrages exprimés : 10
Abstention : 0
Pour : 13
Contre : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles opérations :

Délibération 2015/005 - L'opération n° 108 – Travaux haut débit

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de la fibre optique ont été effectués mais qu'il reste les factures de maintenance annuelle prévues dans le marché initial à régler pour un montant de 6020.00 €

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Suffrages exprimés : 10
Abstention : 0
Pour : 13
Contre : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à l'élaboration de cette opération. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Délibération 2015/006 - L'opération n° 112 – Mobilier bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée des besoins pour les bâtiments communaux :

Lave vaisselle salle des Fêtes	2748.00 €
Ordinateurs pour les écoles	1200.00 €
Photocopieur pour la mairie	4100.00 €
Chaises pour salle de réunion	500.00 €.
Cases au columbarium	640.00 €
Extincteurs	278.40 €

Le montant total de cette opération s'élève à 9.466.40 € €

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Suffrages exprimés : 10
Abstention : 0
Pour : 13
Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Délibération 2015/007- L'opération n° 113 –Toiture école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la toiture de l'école doit être refaite. Le montant total de cette opération s'élève à 21.500.00 €.

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13
Suffrages exprimés : 10
Abstention : 0
Pour : 13
Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Délibération 2015/008 - L'opération n° 114 – Signalisation urbaine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signalisation urbaine doit être revue route du Moulin d'Ecalles. Du mobilier urbain ainsi que du marquage au sol doivent être mis en place. Le montant total de cette opération s'élève à 3.600.00 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 10

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Délibération 2015/009 - L'opération n° 115 – Programme voirie 2015

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réfection et l'aménagement du parking de la cour d'école et la mairie, pose de caniveaux le long de la RD122 en centre bourg et réfection du chemin du Beau Soleil (dernière section). Le montant total de cette opération s'élève à 36.564.00 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 10

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Délibération 2015/010 - L'opération n° 116 – Pluvial rue Cuinat

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une bécote doit être installée pour réguler les eaux pluviales rue Cuinat. Le montant total de cette opération s'élève à 6500.00 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 10

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Délibération 2015/011 - L'opération n° 117 – 13^{ème} tranche effacements réseaux et 31^{ème} tranche éclairage public route de Saint Aubin et route du Beau Soleil

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'effacement de réseaux et éclairage public route de Saint Aubin et route du Beau Soleil devraient être engagés. Au vu de l'estimation du SDE76, la participation communale s'élèverait à 85.000 € pour la totalité des travaux

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 10

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Délibération 2015/012 - L'opération n° 118 – Parking Impasse des Grands Prés et parking de la gare

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux d'aménagement doivent être réalisés pour la création d'un parking impasse des Grands Prés et aménagement du parking existant de la gare. Le montant total de cette opération s'élève à 40.000 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 10

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Après la présentation du budget 2015, celui-ci a été proposé au vote au conseil municipal qui après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents adopte le budget 2015.

6/ Délibération Attribution d'un fonds de concours à la CCME DELIB 2015/013

Le versement du fonds de concours n'intervient que s'il y a des travaux programmés. La charge n'est donc pas récurrente mais bien liée à un programme validé par la commune et la CCME. Il ne s'agit pas d'une contribution annuelle. Le fonds de concours porte sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Pour cette année, le Conseil Communautaire a prévu les travaux de reprofilage impasse d'Edemare et en section de fonctionnement pour les travaux de revêtements gravillonnés Route du Beau Soleil.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 10

Abstention : 0

Pour : 13

Contre : 0

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles en vue de participer au financement des travaux sur la commune pour un montant de :

- 790 € en fonctionnement
- 5000 € en investissement

Cette somme sera imputée en fonctionnement sur le compte 657351 et au compte 2041512 pour la section investissement.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PUPIN demande si le projet d'agrandissement de la supérette a été étudié. Monsieur le Maire l'informe qu'il a pris contact avec un architecte qui viendra présenter son projet lors d'un prochain conseil.

Monsieur OTERO nous indique que deux aménageurs nous ont contactés pour nous proposer une esquisse de l'aménagement pour le terrain que nous possédons.

Monsieur le Maire a rencontré le SDE76 qui nous proposerait un contrat d'entretien pour l'éclairage public. Une proposition de contrat nous sera envoyée prochainement.

Monsieur OTERO propose qu'un article soit édité sur le site internet concernant la décision finale de l'inspection académique concernant la fermeture de classe à Vieux-Manoir et qui ne fait plus partie de la liste de l'académie.

Monsieur OTERO nous informe que le site internet de la commune est consulté très fréquemment. Des articles sur la société CAP SEINE sont en ligne et des articles sur le PLU et le traitement des déchets verts seront mis en ligne prochainement.

M. OTERO nous indique que la communauté de communes du Moulin d'Ecalles a adhéré au Syndicat numérique afin de mettre en œuvre le développement du haut débit sur les communes adhérentes.

Monsieur OTERO nous informe que l'agence des Routes à CLERES a obtenu le budget pour réaliser les écluses Route de Saint Aubin qui nous avaient été présentées lors d'un conseil municipal à condition que les engins agricoles puissent passer sans problème. Il leur a été indiqué qu'il ne devait pas y avoir de dégâts sur les accotements le long de la route de Saint Aubin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00